Publié le

ID: 021-212104251-20240705-DEL_2024_61-DE

VILLE DE MONTBARD B.P. 90 21506 MONTBARD CEDEX Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 4 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 28 juin par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 4 juillet 2024 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville.

<u>Présents</u>: Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Céline AUBLIN, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO.

Excusés ayant donné pouvoir : Valérie MONTAGNE à Aurélio RIBEIRO, Jordan LE CARO à Sandra VAUTRAIN, Thierry MOUGEOT à Brigitte FOGLIA, Aurore LAPLANCHE à Dominique ALAINÉ, Jean-Pierre RIFLER à Danielle MATHIOT, Joël GRAPIN à Maryse NADALIN, Patricia PARISSE à Laurence PORTE, Magalie RAEVENS à Mireille POIRROTTE.

Absente : Maryline DECOURSIERE

2024.61 - Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre : renouvellement du projet d'établissement pour la période 2024-2030

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre est un établissement classé au niveau 3 par le Conseil départemental de Côte-d'Or et fait l'objet d'un classement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin de prétendre au label « conservatoire » et bénéficier des subventions publiques.

Considérant que le dernier projet d'établissement (2018-2022) a été validé par le Conseil municipal le 26 septembre 2019.

Considérant que le renouvellement de classement nécessite la construction d'un nouveau projet d'établissement en concertation avec toutes les parties prenantes du projet.

Considérant que la construction et l'écriture de ce projet d'établissement a été réalisé durant l'année scolaire 2023-2024.

Considérant que ce document - joint à la présente délibération - est le fruit de ce travail de concertation notamment avec l'équipe enseignante sous couvert de la Directrice Générale des Services et du Maire.

Par conséquent,

Vu:

- l'arrêté du Ministère de la Culture du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- les grandes orientations pédagogiques fixées par le Ministère de la Culture dans le cadre du Schéma National d'Orientation Pédagogique de septembre 2023,

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID: 021-212104251-20240705-DEL_2024_61-DE

Considérant :

- la nécessité d'actualiser le projet d'établissement du conservatoire Musique-Danse-Théâtre dans le cadre de son classement « à rayonnement communal »,
- les ambitions éducatives, sociales et culturelles de la Ville de Montbard,
- l'inscription de l'établissement au sein du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique porté par le Conseil départemental de la Côte-d'Or,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **valide** le projet d'établissement du Conservatoire de Musique, Danse, Théâtre pour la période 2024-2030, tel qu'annexé à la présente délibération
- autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération